

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT

N° 26 / 07

SEANCE DU 2 MARS 2026

Nombre de Membres

En Exercice : 14
Présents pour le vote : 11

Procuration : 1

Votants : 12

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire**.
Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 17 février 2026

Membres présents à la séance : Mmes MM. ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.,

Absents ou excusés : ARTERO Véronique, LECOQ Frédéric (pouvoir à Laurent CARREZ), VERDET Patricia,

Secrétaire : Bernard FOUCART

Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3,
Vu le Code Général des Impôts,

Monsieur le Maire expose que lors des réunions de préparation budgétaire, la commission des finances n'a pas proposé d'augmentation des taux de fiscalité pour l'année 2026, il est donc proposé de maintenir les taux actuels soit :

Taxe sur le foncier bâti : 21,81 %

Taxe sur le foncier non bâti : 20.32 %.

Pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, il est proposé de fixer le taux à 10.04%.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

⇒ **DECIDE** que les taux de fiscalité directe 2026 seront les suivants :

Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) : **21.81 %**Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB): **20.32 %**Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : **10.04 %**

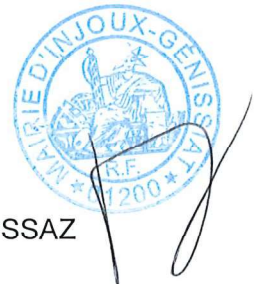
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire



Bernard FOUCART

Le Maire,



Denis MOSSAZ